



CONSULAT DE SUISSE
TUNIS

Arrondissement consulaire : Tunisie

TUNIS, le 16 juillet 1954.
17, Av. Roustan — Téléphone 46.56
Case postale No. 501
Heures de réception : 9 à 12 heures

RÉFÉRENCE: NOTRE M.O.2.- AB/FY
VOTRE s.B.73.F.O.1.(3) - WT.

Confidentiel

M. H. P. / 22. VII

POLITISCHES BUREAU
21. JUL 1954
N ^o A.B.73.F.O.1.(3)

M. Exchaquet

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après du début de la mission que vous avez bien voulu me confier:

Dès le lendemain de mon arrivée à Tunis, soit le 12 de ce mois, j'ai été reçu avec courtoisie par M. de Choiseul, Chef du Cabinet diplomatique du Résident général; je lui ai exprimé mon désir d'être reçu aussitôt que possible par ce dernier. La préparation des fêtes du quatorze Juillet, les grands soucis que cause au Résident la situation actuelle en Tunisie, son prochain départ pour Paris, expliquent suffisamment que l'entretien que nous souhaitions n'ait pu encore avoir lieu. Je dois dire cependant que présenté à M. Voizard avec le Corps "diplomatico-consulaire" de Tunis à la réception organisée le 14 juillet à la Résidence, j'ai été retenu par lui quelques instants, et qu'il m'a très aimablement assuré de sa bonne volonté.

D'autre part, j'ai pris contact avec les milieux suisses de Tunis, notamment avec le comité de l'Union Suisse, ainsi qu'avec M. H. de Meuron, venu de Goubellat à Tunis. J'ai tenu également à rendre visite à M. Claude Lugeon, en convalescence chez des parents dans la banlieue de Tunis avant de se rendre en Suisse, espère-t-il, dans une quinzaine de jours; la santé de M. Lugeon m'a paru déjà bien rétablie. Je compte, la semaine prochaine, me rendre auprès des colons suisses disséminés en Tunisie, du moins auprès du plus grand nombre possible d'entre eux. La Résidence, en la personne de M. de Choiseul, m'a cependant prié de m'entendre avec elle pour l'organisation de ces déplacements, en raison de l'insécurité qui règne dans le Beylicat et des restrictions à la circulation imposées dans certaines parties du territoire.

Enfin, je n'ai pas manqué de faire aux principaux de mes collègues la visite protocolaire d'usage.

A la Division des Affaires Politiques du
Département Politique Fédéral,

B e r n e .

Dodis



Quant aux divers points de votre lettre du 25 juin, je pense être en mesure de vous donner les précisions suivantes:

1°) Le nombre des ressortissants suisses (doubles nationaux ou non, femmes et enfants compris) se trouvant isolés en Tunisie s'élève approximativement à 75. Nous en avons la liste; leur répartition géographique est indiquée sur nos cartes murales de Tunisie.

2°) La Résidence générale nous a donné, ainsi que vous l'a écrit mon premier collaborateur le 2 juillet, toutes assurances quant à l'assimilation complète de nos compatriotes aux Français dans le domaine des mesures exceptionnelles de sécurité qui ont été prises. Il semble bien que cette assimilation est effective. Aucune plainte ne m'a été présentée par nos ressortissants suisses à cet égard.

3°) Vu ce qui précède, je crois pouvoir admettre que, sous réserve de l'entretien que je compte avoir avec M. Voizard ou d'une évolution nouvelle des événements, il n'est guère opportun d'envisager la livraison d'armes supplémentaires à nos compatriotes.

En effet, la Résidence ne désire pas livrer aux Français individuellement des armes autres que celles dont ils peuvent déjà disposer, à savoir des fusils, des pistolets et - je crois - des grenades; elle paraît craindre que des mitraillettes ne servent à des actes de "contre-terrorisme" (je reviendrai sur ce point). Il me semble, dans ces conditions, que si nos compatriotes disposaient d'un armement refusé aux Français leur situation pourrait être très délicate tant à l'égard de ces derniers qu'à celui des Tunisiens eux-mêmes. On peut compter sans doute sur la prudence des Suisses en cause, mais, dans l'atmosphère actuelle, un incident pourrait survenir et compromettre l'ensemble des intérêts suisses, présents et à venir, en Tunisie. Si nous aidions d'autre part nos compatriotes à recevoir un tel armement, l'on pourrait nous reprocher de prendre parti dans le grave conflit qui déchire la Tunisie, de sortir de notre politique traditionnelle de neutralité. Pour le même motif, je crois que nous devrions déconseiller formellement à nos compatriotes (doubles nationaux exclus bien entendu) de s'engager dans les Unités territoriales dont vous a entretenu M. Villemin le 2 juillet. Je vous saurais gré de me faire connaître votre avis à ce sujet. Il y aurait lieu d'ailleurs à mon avis, si vous ne l'avez déjà fait, d'examiner avec le Département Militaire fédéral si un engagement dans les dites Unités ne tomberait pas sous le coup de l'article 94 du Code pénal militaire fédéral.

La seule chose que nous pourrions peut-être faire, à la rigueur, pour nos compatriotes, ce serait de les rensei-

gner sur les possibilités de faire venir de France, éventuellement de Suisse, à leurs frais comme vous le relevez vous-même, les armes qui leur manqueraient effectivement et dont le Résident autoriserait réellement l'introduction. Les informations que vous avez chargé notre Légation à Paris de réunir seront très utiles à cet égard. De votre côté, vous pourriez peut-être me faire savoir si des Suisses pourraient recevoir les autorisations nécessaires pour importer individuellement des armes de notre pays, à leurs risques bien entendu, le Consulat pouvant alors attester auprès de qui de droit de l'opportunité de la requête et de l'honorabilité du requérant.

Je ne pense pas pouvoir conclure ce premier rapport sans vous donner quelques indications sur la situation telle que je la discerne après quelques jours de présence.

Les graves incidents qui ne cessent de se produire et qui créent un sentiment de profonde anxiété dans tout le pays, Tunis compris, se classent en deux catégories:

- a) Les attaques de groupements de "fellaghas";
- b) Les actes de terrorisme et de "contre-terrorisme".

Sur ce que représentent les "fellaghas", M. Villemin vous a renseigné déjà. Leur activité, qui avait paru décroître depuis les attentats dont nos compatriotes Lugeon avaient été victimes, reprend ces jours dans le centre tunisien (attaque du poste d'eau de Kreschen, sur la route de Sfax à Tebessa; bataille rangée dans le Djebel Samama, contrôle civil de Kasserine). Ces rebelles manquent peut-être encore d'armes et chercheraient à s'en procurer par tous les moyens (on peut donc, à ce titre déjà, comprendre que la Résidence veille soigneusement à la répartition des siennes); en revanche, ils seraient abondamment pourvus de munitions. Les troupes ordinaires manquent souvent d'efficacité contre ces combattants qui savent profiter à merveille de leur connaissance du pays. On attend, par contre, des résultats de l'action des goumiers marocains

Quant aux actes de terrorisme, ils se succèdent à une cadence presque journalière: mitraillages alternatifs de cafés européens et arabes, assassinats de personnalités en vue, comme le Dr Abderrahmane Mami, premier médecin du Bey, à La Marsa, qui aurait pu figurer, dit-on, comme néo-destourien dans le prochain ministère (on murmure aussi qu'il aurait refusé d'empoisonner le Bey !). A chaque assassinat de Français répond une attaque contre des Tunisiens; il ne manque pas de gens pour croire et dire que les milieux français sont étrangers au contre-terrorisme et que les deux sortes d'attentats ont la même source; quelques mots prononcés en ma présence par M. de Choiseul, comme une partie du discours prononcé par M. Voizard

aux obsèques des victimes de Ferryville (arsenal de Bizerte) ont bien semblé cependant attribuer l'initiative du contre-terrorisme à des Français de Tunisie (on parle d'officiers de réserve); raison de plus, donc, pour la Résidence, de ne pas distribuer trop largement des armes telles que des mitraillettes !

On ne peut s'empêcher d'ailleurs de relever la campagne de "Tunisie-France", organe du Rassemblement français, qui s'en prend avec une extrême violence à M. Mendès-France et à tous ceux qui préconisent une entente avec les nationalistes tunisiens, notamment le chef néo-destourien Bourguiba. Il n'est d'ailleurs certainement pas exclu, dans la situation internationale actuelle, que des milieux étrangers tant au nationalisme tunisien qu'à la colonie française cherchent à créer des troubles susceptibles d'affaiblir la position de la France en d'autres régions.

Sous réserve de ce qui précède, l'ordre est dans l'ensemble respecté. Tunis est calme, mais en dehors de la ville la circulation est très réduite, ce qui traduit la crainte des Tunisois de s'aventurer hors de leurs murs. Les affaires souffrent beaucoup de cet état de chose.

Pour votre information, vous voudrez bien trouver ci-joint un exposé paru dans "Tunisie-France"; ce texte émane de la Résidence, qui l'avait adressé au Consulat.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Gérant du Consulat :

H. Dorelli

annexe: 1

Consul

Copie, avec annexe, à la Légation de Suisse en France, Paris pour information